

La vertu des procédures : vote et transformation des comportements politiques au Niger

Mamoudou GAZIBO

Le 10 décembre 1989, le général Ali Saïbou se faisait plébisciter comme premier président de la deuxième République du Niger en obtenant 99,60% des suffrages à l'issue d'un scrutin non concurrentiel. Cette élection était supposée marquer le terme d'un processus de retour à une vie constitutionnelle initié en 1983 par son prédécesseur, le général Seyni Kountché, décédé en 1987. Tout en prônant une politique de décrispation, Ali Saïbou n'osa pas aller loin dans la voie réformiste et créa un parti unique, le Mouvement national pour la société de développement (MNSD). Mais dès le mois de février 1990, les campagnes de revendication démocratique commencèrent, animées essentiellement par la centrale syndicale estudiantine (l'Union des scolaires nigériens) et suscitant d'abord une vive opposition du pouvoir.

L'un des arguments avancés par les opposants à l'introduction du multipartisme concernait l'impréparation supposée des nigériens. Ali Saïbou acceptait que des évolutions étaient devenues nécessaires dans un monde post guerre froide, mais il soutenait que celles-ci devaient intervenir "en leur temps"¹. Il ne résista cependant pas vraiment devant l'ampleur des mobilisations et le blocage du pays, l'unique centrale syndicale des travailleurs ayant officiellement rejoint le mouvement et revendiqué l'instauration du multipartisme à l'occasion de la fête du 1^{er} mai 1990. Le président Saïbou finit par accepter le principe du multipartisme en novembre et l'Assemblée nationale procéda à une révision constitutionnelle en avril 1991 pour briser le monopole du parti unique sur la vie politique du pays.

L'histoire électorale compétitive du Niger commence à ce moment, si l'on exclut la brève période concurrentielle qui a précédé l'indépendance acquise en 1960. Cette histoire qui date seulement d'une décennie est cependant riche et mouvementée, amenant un observateur à dire que "le Niger est devenu un vaste champ d'expérimentation électorale... en dix ans, note-il, le pays a en effet connu trois Républiques, organisé onze consultations électorales dont trois référendums constitutionnels, quatre élections législatives, trois élections présidentielles et une élection locale avortée"². Toutes ces consultations ont été rythmées par la conférence nationale de 1991 et par

¹ Soli Abdouramane, *La conférence nationale du Niger*, Niamey, Imprimerie des Arts Graphiques du Niger, 1992.

² Abdoulaye Mamoudou, *A la conquête de la souveraineté : les élections au Niger, 1992-1999*, Niamey, Démocratie 2000, 2000, p. 3.

les deux coups d'État de 1996 et de 1999 suivis chaque fois d'une reprise de l'ensemble du processus électoral.

Comment interpréter cette tumultueuse histoire ? les perspectives déterministes et culturalistes y verraient les symptômes de l'échec d'une tentative d'occidentalisation forcée du monde³ ou ceux de l'échec de modèles institutionnels imposés, flottant sur des sociétés qui leurs sont étrangères⁴.

Il y a cependant une autre lecture. Alain Garrigou a bien capturé cette perspective en s'intéressant au rituel électoral, regardé trop souvent simplement sous l'angle des résultats et des changements de pouvoirs auxquels il préside. Garrigou remarque qu' « *il s'est pourtant joué autre chose que des victoires et des défaites dans la longue succession des scrutins nationaux et locaux. Les faits et gestes ordinaires enregistraient les lentes, mais profondes transformations qui faisaient de l'élection, une affaire d'opinion publique* »⁵.

Cette lecture mettant l'accent sur "la force du droit", sur "les effet de structuration des institutions et des procédures"⁶ et sur les "processus d'apprentissage" est celle qui guide cet article. La relation entre ces institutions, ces procédures et le comportement est appréhendée ici en termes de « *processus dialectique continu* » impliquant le triptyque *extériorisation-objectivation-intériorisation* mis en avant par Berger et Luckmann dans leur travail sur la socialisation sans que ces phases, simultanées, puissent être perçues « *comme apparaissant dans une séquence temporelle* »⁷. Dans cette perspective, les institutions et les procédures sont autant construites que productrices de « *catégories de pensée et d'action* »⁸ et à même de modeler les conduites⁹.

Cette hypothèse sera développée autour de trois axes dans cette étude sur la vertu des procédures : la production du sens électoral, la légitimité sociale et politique des procédures, les indicateurs de l'apprentissage à travers un exemple précis : les mutations du vote identitaire.

³ Voir Francis Akindès, *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Codesria-Karthala, 1996, Chap. 4; Sophia Mappa, « L'injonction occidentale dans les politiques européennes de développement », in Sophia Mappa, (dir.), *Développer par la Démocratie ? injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995.

⁴ Mwaliya Tsiyembé, « La science politique africaniste et le statut théorique de l'État : un bilan négatif », *Politique Africaine* n° 71, octobre 1998.

⁵ Alain Garrigou, *Le vote et la vertu : comment les français sont devenus électeurs*, Paris, FNSP, 1992, pp. 8-9.

⁶ Entendue ici au sens large de typification d'actions proposé par Berger et Luckmann. De ce point de vue, on peut parler du vote et des procédures qui y sont attachées en termes d'institutions. Voir *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridien-Klincksieck, 1986.

⁷ Peter Berger et Thomas Luckmann, *Op.cit.*, p. 177.

⁸ Philippe Corcuff, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 1995.

⁹ Peter Berger et Thomas Luckmann insistent sur cette manière de concevoir la relation entre institutions et comportements en disant que « *les institutions, par le simple fait de leur existence, contrôlent la conduite humaine en établissant des modèles prédéfinis de conduite et ainsi, la canalisent dans une direction bien précise au détriment de beaucoup d'autres directions qui seraient théoriquement possibles* ». p.79.

La production et la réalité du sens électoral

“*Le vote d’un analphabète n’a pas de sens*”, soutenaient certains sceptiques à la veille des premières élections libres. Ils étaient convaincus que la “culture politique” elle-même générée par l’éducation était un préalable à l’exercice raisonné du vote¹⁰ dans le contexte nigérien marqué par un taux d’analphabétisme de près de 70%. Si la prémisse sur laquelle est fondé ce scepticisme est évidemment fausse, cette situation pouvait imposer de fait, un *cens intellectuel* à une catégorie d’électeurs sans aucune compétence en matière électorale et se trouvant dans un contexte de foisonnement de partis. Construction institutionnelle et apprentissage des procédures et des enjeux allaient donc de pair et de ce point de vue, les partis politiques¹¹ notamment se sont adaptés à l’électeur tout en contribuant à l’insérer dans le jeu électoral¹².

La technologie de contournement du “cens intellectuel”

Les technologies mises en œuvre à ce niveau ne visaient pas simplement à éviter que le faible taux d’analphabétisme se transforme en une source de cens. Elles participent aussi des logiques d’organisation et de mobilisation de l’électorat en vue de la conquête du pouvoir qui sont avec celle de projet, les trois éléments qui guident l’action de tout parti politique¹³.

Au Niger, ces technologies originales ont été fondées sur deux symboliques : celle des mots et celle des images.

La symbolique des mots est passée par une “indigénisation” des dénominations des partis politiques qui, laissées seulement en français, n’auraient pas été assimilables par une bonne partie de la population. L’objectif qui se trouve derrière le second nom, en langue locale¹⁴, dont tous les partis sans exception se sont tour à tour dotés, était d’arriver à créer chez les électeurs, une propension à associer le parti à ce mot choisi pour sa signification sociale positive¹⁵.

C’est la convention démocratique et sociale (CDS) qui, la première, innova dans ce domaine en adjoignant à sa dénomination le terme haoussa “Rahama”, qui signifie félicité ou bonheur.

¹⁰ Ce qui n’est pas sans rappeler l’article classique de Lipset, “Some Social Requisites of Democracy”, *American Political Science Review*, 53, 1959.

¹¹ Voir sur cette question des partis et systèmes de partis, l’excellente synthèse de Daniel-Louis Seiler, *Les partis politiques*, Paris Armand Colin, 1993.

¹² Michel Offerlé note ainsi que « *la mobilisation électorale sera comprise comme le résultat de l’ensemble des incitations par lesquelles des entrepreneurs politiques travaillent à créer l’accoutumance au vote ou à réactiver à leur profit l’orientation passive ou active vers le marché politique que les mécanismes de la mobilisation politique au sens large ont contribué à générer* ». Voir « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L’exemple du milieu urbain français à la fin du XIX^e siècle », in Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote : un bilan des études électorales en France*, Paris, FNSP, 1989, p. 153.

¹³ Daniel-Louis Seiler, op.cit, p. 22.

¹⁴ La quasi totalité des partis s’est choisi ce second nom en langue Haoussa. Les Haoussa représentent en effet environ 55 % de la population et surtout, on estime que 70% au moins de nigériens parlent ou comprennent cette langue.

¹⁵ Murray Edelman a montré que « *qu’ils soient langagiers ou iconiques, les symboles qui n’ont pas de rapport avec notre vie quotidienne et nos frustrations et succès journaliers sont inopérants ou dénuées de sens... Quand ils lancent des appels qui ne sont pas en prise sur les expériences de leurs auditoires, les hommes politiques ne doivent s’attendre qu’à récolter de l’indifférence* », in *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991, p. 30.

L'ensemble des partis politiques ont adopté le concept. Le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS) s'est choisi comme dénomination locale le terme "Tarayya" qui veut dire rassemblement. D'autres sont plus symboliquement porteurs. C'est le cas de "Amana" (soit confiance), seconde dénomination de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Ce parti essentiellement composé de touaregs dans un contexte où la rébellion touarègue battait son plein avait effectivement besoin de convaincre que les autres nigériens pouvaient lui faire confiance. C'est aussi le cas du terme "Zaman Lahiya" (littéralement vivre en paix) choisi par l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP). Ce parti est dirigé par Adamou Moumouni Djermakoye, présenté comme un centriste capable de concilier les points de vue les plus divergents. D'autres cas sont intéressants à signaler, comme l'éphémère Parti socialiste révolutionnaire plus connu sous le nom de "Gayya Gaskiya" (Ceux qui disent la vérité) ou le rassemblement pour un Sahel vert connu sous le nom "Niima" qui renvoie à l'idée d'un climat doux, histoire de faire rêver dans un pays où les températures tournent autour de 40 degrés. Il est significatif que même l'ancien parti unique, devenu un parti parmi d'autres s'est adapté en choisissant le mot "Nassara" qui signifie victoire.

La symbolique des images vise quant à elle, à imprimer une marque, à produire une mécanique d'association du parti à quelque chose qui soit positivement connoté dans le contexte dans lequel le parti essaye de s'implanter. De ce point de vue, l'iconographie animale a été celle qui a eu le plus de succès¹⁶. Mahamadou Issoufou, président du PNDS-Tarayya était surnommé "Zaki", (le lion), et cette image d'homme fort et courageux n'a fait que s'amplifier avec la résistance déterminée qu'il a opposée au régime issu du coup d'État de 1996. Le parti progressiste nigérien/section du rassemblement démocratique africain (PPN/RDA), le parti unique des années soixante, a choisi l'éléphant représentant la force tranquille et le PSDN/Alhéri, dont le fief est la région historiquement très guerrière de Diffa a préféré investir dans l'image du cheval.

La symbolique des images ne s'appuie pas que les figures animales. Ainsi, la CDS utilisa celle de la clef à laquelle sont associées la libération et la marche vers l'avenir, le Niger étant présenté comme transformé en une vaste prison par trente ans de gouvernement non démocratique. On pouvait ainsi voir dans un film de campagne électorale de ce parti, cette clef ouvrir les portes d'une grille et libérer une foule trop longtemps embastillée. Même le général Baré, qui sera par la suite plus prompt à manipuler le scrutin qu'à respecter le verdict des urnes utilisa la symbolique des bottes de mil qui renvoie à l'espoir de récoltes abondantes dans un pays dépendant des aléas du climat.

Cet usage du symbolique ne marche cependant pas toujours : Ainsi, Bello Tiousso Garba, président de l'Union pour la démocratie et le progrès (UDP/Amintchi), agitateur à la crinière impressionnante, crut bon d'utiliser aussi la figure du lion alors que son électorat présumé était Peul. Les observateurs ont vite fait d'expliquer sa déroute par ce choix malencontreux, le lion en tant que prédateur apparaissant avant tout aux yeux de ces populations d'éleveurs comme le danger absolu¹⁷. La même mésaventure est arrivée à L'union pour la République UPR, dont l'emblème, Zeibano, n'est autre que le nom local du charognard. Toutefois, dans le contexte

¹⁶ Georges Balandier Balandier a montré que « le pouvoir... ne se fait et ne se conserve que par la transposition, par la production d'images, par la manipulation de symboles et leur organisation dans un cadre cérémoniel », *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, p. 16.

¹⁷ Observation faite par Boubacar Issa Abdourhamane.

d'analphabétisme, cet usage du symbolique a contribué à socialiser les électeurs, à les préparer à l'exercice des rituels électoraux et à s'identifier avec la nouvelle réalité présentée comme renvoyant à leurs préoccupations quotidiennes¹⁸. Par ailleurs, dans les villages les plus reculés et quel que soit le niveau d'éducation, chacun est capable de faire la part entre les partis Nassara, Amana, Tarayya ou zaman Lahiya et d'en nommer les figures principales à défaut de connaître leurs sigles. Cet usage de la symbolique des mots et des images permet ainsi dans un second temps, d'assurer la fidélisation de membres.

La construction et l'encadrement d'un sentiment partisan stable

Dans les contextes dont on dit qu'ils sont caractérisés par des pratiques néopatrimoniales et clientélistes, un des arguments soutenant les explications sceptiques concerne le sens de l'appartenance politique et les motivations des électeurs. Richard Banégas a montré les phénomènes de « marchandisation du vote » au Bénin¹⁹ et nous mêmes l'avons montré dans le cas du Niger, notamment à l'occasion des élections présidentielles contestées de 1996²⁰. Mais même dans ces cas, des mutations réelles se perçoivent.

La meilleure illustration est fournie par les transactions prenant place lors des moments d'élection qui deviennent pour les hommes politiques fortunés, l'occasion de tenter de transformer le scrutin en un marché où les deux termes de l'échange sont l'argent et les voix. Au Niger, le phénomène n'est pas moins fréquent, comme on a pu le constater lors de la campagne en vue des présidentielles controversées des 7 et 8 juillet 1996²¹. Richard Banégas a montré les processus de « la domestication de la modernité démocratique » au Bénin, et ce que sont, vues d'en bas, les définitions et les conceptions de « l'espace public pluraliste ». Ces définitions et ces conceptions témoignent par exemple, que la démocratie est perçue comme un régime de liberté et d'irrespect, dans un contexte dominé jusqu'en 1990, par l'autoritarisme et des logiques sociales fondées sur la séniorité²². Cette vision est transposable au Niger où l'on constate la formation de noyaux durs d'adhérents qui, lors des campagnes électorales, tirent partie de la cour dont ils sont alors l'objet sans que leur vote soit forcément lié. Ni l'achat des voix à lui seul, ni la richesse personnelle, ne constituent des gages absolus de victoire, ainsi que le relève le Premier ministre Hama Amadou, un habitué des joutes politiques nigériennes²³. Ainsi, ce n'est pas à l'argent utilisé par le

¹⁸ Edelman note encore que « la condition matérielle telle qu'elle est vécue et le symbole tel qu'on en fait l'expérience se représentent mutuellement... mais la base matérielle du symbole est toujours capitale », *Pièces et règles du jeu politique*, op.cit, p. 31.

¹⁹ Richard Banégas, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique Africaine* n° 69, mars 1998, pp. 75-88.

²⁰ Pierre-Marie Decoudras et Mamoudou Gazibo, « Niger: la démocratie ambiguë, chronique d'un coup d'Etat annoncé », *L'Afrique Politique 1997*, Karthala-CEAN.

²¹ Voir Decoudras (Pierre-Marie), Gazibo (Mamoudou), « La démocratie ambiguë », op.cit, p. 167.

²² Cette partie du travail de Banégas s'inscrit lui même dans la continuité d'un modèle d'analyse proposé par Michael Schatzberg, celui de la « matrice morale de la légitimité gouvernementale ». Cette matrice se définit notamment à partir des langages, des figures de rhétorique et des métaphores que les africains utilisent pour communiquer leurs perceptions de la politique et du pouvoir. Cf. « Power, legitimacy and "democratization" in Africa », 63, (4), 1993.

²³ Entretien réalisé en juillet 2001 à Niamey. Hama Amadou, deux fois Premier ministre depuis 1995, président du parti au pouvoir (MNSD/Nassara) s'est particulièrement illustré lors de la conférence

COSIMBA (comité de soutien à Ibrahim Mainassara Baré, devenu le rassemblement pour la démocratie et le progrès) que le général Baré a dû son pouvoir. Ayant voulu utiliser ‘le suffrage universel contre la démocratie’²⁴ en juillet 1996, il s’est trouvé dans l’obligation de recourir à la manipulation pour contourner le vote populaire récalcitrant. Les électeurs sont restés fidèles à leurs allégeances, montrant qu’il y a une congélation progressive des appartenances partisans contrairement à l’idée répandue qui veut que les voix tombent toujours dans l’escarcelle des tenants du pouvoir.

Les mutations dans le sens de la formation de la construction d’un sentiment partisan stable se voient aussi au fil des scrutins à travers deux phénomènes. Le premier renvoie à la persistance de ce que l’on pourrait appeler des ‘partis tribunitiens’. Comment expliquer que les gens votent pour des partis dont ils savent pourtant qu’ils n’ont aucune chance de gagner et qui n’arrivent même pas à obtenir un poste au parlement ? le second est soulevé par l’expérience vécue sous le régime Baré. Certains membres influents des partis politiques ont certes fait défection pour le rejoindre, mais beaucoup ont refusé les nominations qui leur ont été proposées, y compris à de hauts niveaux de responsabilité comme la primature. L’exemple emblématique est le PNDS, dont aucun leader significatif n’a rejoint Baré en trois années de politique de la carotte et du bâton utilisés tour à tour. Mieux encore les journées d’initiative démocratique (JID), ces campagnes de protestation contre le régime, étaient souvent l’occasion pour les militants ordinaires de mettre leurs leaders en garde contre toute tentation ‘d’aller à la soupe’.

Selon Mahamadou Issoufou, ancien Premier ministre, ancien président de l’Assemblée nationale et principal opposant au régime du général Baré, «*les nigériens ont résisté de manières multiformes sous la 4^{ème} République. Ils ont sanctionné le pouvoir aux élections locales et ce sont leurs résistances qui ont été l’élément catalyseur du coup d’État d’avril 1999 qui a permis l’ouverture démocratique*»²⁵. Il estime par ailleurs que le Niger est ingouvernable par des méthodes autoritaires parce que les nigériens sont attachés au mode de dévolution du pouvoir par le vote.

La légitimité sociale et politique de la procédure électorale

Ce sentiment est confirmé dans une étude comparative récente de Bratton et Mattes qui montrent que non seulement les africains attachent une valeur positive à la démocratie, mais qu’ils la voient dans une perspective procédurale aussi bien que substantielle²⁶, contrairement aux visions purement alimentaires de la démocratie en Afrique. C’est en ce sens que l’on peut parler d’une légitimité de la procédure électorale. Dans le cas du Niger, elle se constate suivant deux voies : du point de vue des électeurs et du point de vue des institutions et des protagonistes politiques.

nationale souveraine de 1991 au cours de laquelle il s’est fait le défenseur de l’ancien parti unique, à un moment où la plupart des anciens dignitaires essayaient de passer inaperçu.

²⁴ Pour reprendre le titre de l’ouvrage anti conformiste de Philippe Braud, *Le suffrage Universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980.

²⁵ Entretien réalisé en juillet 2001 à Niamey.

²⁶ Michael Bratton et Robert Mattes, « African’s Surprising Universalism », *Journal of Democracy*, vol 12 (1), Janvier 2001, p. 109.

La discipline et la participation électorales

Ces indicateurs de mutations peuvent s'appréhender en portant le regard soit sur la pacification des comportements, soit sur les formes de participation électorale.

La modification de ces perceptions dans le sens d'un attachement au mode de régulation démocratique et d'une meilleure maîtrise de ses procédures et de ses exigences, traduit une légitimité de la démocratie en même temps qu'elle fournit du point de vue du "behavioral test"²⁷, un indice d'enracinement populaire de ses valeurs. Du point de vue du comportement électoral, on a pu constater au fil des scrutins, une socialisation et une "pacification" remarquables, qui se matérialisent par une « *forclusion de la violence* » de plus en plus manifeste, comme diraient Ihl et Deloye²⁸. Les électeurs ont généralement adopté ces attitudes pacifiques, caractéristiques d'une "civilisation des mœurs politiques". Les suffrages récoltés deviennent les seules ressources et armes assurant la victoire sur les adversaires, ainsi que nous l'a confirmé Mahamane Manzo, un ancien ministre de l'intérieur qui estime que « du point de vue du comportement des électeurs, on ne doit même pas parler d'évolution puisqu'il n'y a pratiquement jamais de bagarres et à fortiori de morts quand le jeu se déroule sincèrement. C'est comme si nous étions préparés à l'avance pour les élections »²⁹. Mahamadou Issoufou a pu dire que « *la société nigérienne est mûre pour la démocratie car elle a compris l'intérêt du suffrage universel et la nécessité d'être tolérant en démocratie* ». Faisant remarquer le contraste entre ces attitudes et les crises politiques à répétition qui ont secoué le pays, il estime même que « *le peuple nigérien ne mérite pas ses dirigeants qui ne font pas preuve de la même clairvoyance* »³⁰. Dans ces conditions, les scrutins ne se réduisent pas simplement à l'acte du vote, mais s'affirment comme l'arme politique du citoyen ordinaire³¹. Accepter que la compétition politique soit médiatisée exclusivement par le vote, c'est avoir une représentation particulière des fondements normatifs et des mécanismes d'acquisition du pouvoir légitime qui déclassent les modalités violentes de sa conquête.

C'est pour cela que des phénomènes de mobilisation se produisent dès que la sincérité des élections est douteuse, comme on a pu le voir après les scrutins contestés des 7 et 8 juillet 1996 et

²⁷ Utilisé notamment comme indicateur de l'intériorisation des valeurs démocratiques ainsi que de la consolidation de ce système. Voir David Beetham, « Conditions for Democratic Consolidation », *Review of African Political Economy* n° 60, 1994

²⁸ Ces auteurs notent que « *le vote tend à opposer la rhétorique vindicative de la force à une autre scénographie: celle d'une adhésion silencieuse par laquelle s'établit rituellement, mais pacifiquement, le mécanisme politique de la délégation. C'est dire si les vertus civiques qui forment l'ossature de la construction normative du suffrage universel sont inséparables d'un projet plus général de forclusion de la contrainte physique* ». Voir Yves Deloye, Olivier Ihl, « la civilité électorale: vote et forclusion de la violence en France », *Cultures et Conflits*, 9/10, 1993, p. 76.

²⁹ Entretien réalisé en juillet 2001 à Niamey. M. Manzo a quitté le gouvernement en octobre 2001.

³⁰ Entretien déjà cité.

³¹ Sur le vote comme arme, voir "l'urne et le fusil", l'image de l'ouvrier déposant son fusil pour introduire son bulletin dans l'urne avec la note suivante : « *la compétition électorale, permettant à tous de s'exprimer, a un effet de pacification sociale. L'ouvrier lâche son fusil : il peut dorénavant faire entendre sa voix sans être obligé de recourir à l'insurrection* ». Pierre Rovantillon, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992. voir aussi Deloye et Ihl, op.cit p. 77.

lors des élections locales de 1999³². A l'occasion de ces dernières consultations, les tentatives de reprise en main par le pouvoir militaire de Baré ont été l'occasion de mesurer l'attachement des gens ordinaires à la procédure électorale et les obstacles à affronter pour qui veut la remettre en cause. Ainsi que l'on a pu le constater, «*face à l'impuissance des éléments gardant les sièges des CENI (commission électorale nationale indépendante), les populations ont, dans plusieurs localités, monté la garde pour empêcher aux vandales d'accéder aux documents électoraux*». C'est ainsi que «*A Keita, malgré la menace (...), les populations gardèrent la CENI jusqu'à la proclamation des résultats. A Illéla, le président local de la CENI, objet d'une tentative d'assassinat, n'eut la vie sauve que grâce à l'intervention prompte des villageois qui, des jours durant, manifestèrent pour que les procès verbaux enlevés par le Sous préfet soient remis à la CENI...*»³³

Cela nous amène à considérer également qu'aussi bien du point de vue des pratiques de participation que d'abstention électorales, on assiste à une *habitualisation* aux rythmes et rituels démocratiques. La participation politique au sens conventionnel du vote et des actes qui l'entourent³⁴, traduit tout de même une certaine socialisation populaire malgré ses ambiguïtés.

On constate au Niger que l'élection, cette méthode de sélection des gouvernants définissant la démocratie selon Schumpeter³⁵, suscite un engouement timide si l'on utilise comme critère le taux de participation qui a toujours évolué en deçà de 50%. Aux élections présidentielles de 1993, il n'a été que de 33% au premier tour et de 35% au deuxième tour. Aux élections législatives, on a assisté à une reproduction de ces résultats avec respectivement 33% aux législatives de mars 1993 et 35% aux législatives anticipées de janvier 1995.

Au delà du peu d'intérêt pour la politique dont témoigne à priori cette faible participation³⁶, l'autre perspective intéressante dans le cas du Niger consiste à voir en quoi les forts taux

³² On peut renvoyer ici à la perspective contre intuitive de Patrick Quantin avec lequel on peut estimer que d'une part, «*la fraude électorale n'est pas une pratique anormale, mais un élément constitutif du "marché politique"*» et que d'autre part, «*la violence électorale n'est pas l'indice d'un refus des procédures démocratiques, c'est une forme déviante de participation politique*». In «*Pour une analyse comparative des élections africaines*», *Politique Africaine* n° 69, mars 1997, pp. 19-25.

³³ Abdoulaye Mamoudou, *A la conquête de la souveraineté...*, *op.cit.*, p. 83

³⁴ Sur ce point, voir Pascal Perrineau et Nonna Mayer, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

³⁵ Joseph Alois Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1972.

³⁶ Bien que certaines perspectives en termes de «*malthusianisme démocratique*» (expression de Roberto Papini) fassent d'une participation politique modérée, un facteur de stabilité de la démocratie. Crozier, Huntington et Watanuki par exemple, estimaient que l'extension de la démocratie dans les pays occidentaux avait créé une surcharge (overload) qui risquait de lui être fatale. Voir *The Crisis of Democracy : Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York University Press, 1975, p. 161. Dans un travail portant sur l'observation d'attitudes politiques de cynisme ou de retrait dans l'électorat Nord Américain James Wright considère que la persistance des régimes tient moins à l'existence d'un niveau suffisant de soutiens diffus (qui renvoie à la distinction Eastonienne entre soutiens diffus et soutiens spécifiques), que de l'existence de publics, de groupes ou de réservoirs de gens indifférents (*assenters*). voir *The Dissent of the Governed, Alienation and Democracy in America*, New York, Academic Press, 1976, cité par Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, FNSP, 1986, pp. 277-278.

d'abstention pourraient se lire comme des formes protestataires de participation politique. Cette participation politique négative se perçoit à travers les scrutins organisés après le coup d'Etat de 1996. On peut comprendre le faible taux de 33% au référendum constitutionnel de mai 1996, puisqu'il s'est déroulé dans une situation où existait un consensus relatif autour de la loi fondamentale et que des enjeux directs de pouvoir n'y étaient pas attachés. Aux élections présidentielles contestées de juillet 1996, le taux officiel a été de 66%. S'il paraît exponentiel et peu crédible compte tenu des taux habituels et en raison des fraudes manifestes, on peut penser que la participation à ce scrutin a pu être importante au regard de l'émoi soulevé par la candidature du chef de la junte et de la volonté de la contrecarrer. La participation négative, en tant qu'elle marque un attachement à la sincérité du jeu, s'est manifestée plus clairement lors du scrutin législatif de novembre 1996. Les données officielles ont fait état d'une participation de 40%, mais ces chiffres ont été contestés par l'opposition, qui a avancé un taux de 5%. Il faut dire que celle-ci, convaincue que le pouvoir rééditerait le "hold-up" de la présidentielle, avait appelé ses militants à boycotter le scrutin. La faible participation traduisait selon elle, l'étroitesse de la base électorale du pouvoir. Il est évident dans cette perspective, que le caractère massif du boycott marque plus l'attachement à la sincérité des rituels électoraux que l'apathie ou le refus de la procédure électorale.

A l'occasion des scrutins de 1999, le caractère pacifique s'est encore mieux affirmé en raison de la position de neutralité observée par les autorités de transition qui se sont volontairement exclues du jeu électoral aux termes d'une ordonnance³⁷. Les taux de participation ont été stables par rapport aux chiffres habituels : 31% au référendum constitutionnel, 44% au premier tour de l'élection présidentielle, 39% au second tour.

La tendance légaliste des partis et des acteurs institutionnels

Trois cas de figure permettent de voir l'ancrage des valeurs démocratiques du point de vue des partis et des acteurs institutionnels. Le comportement à l'occasion de scrutins transparents, celui à l'occasion des scrutins manipulés, le recours au droit à l'occasion des conflits de compétence entre institutions, qui est toutefois plus ambigu que les deux premières situations.

Le processus électoral au Niger offre plusieurs exemples qui montrent que quand le jeu est transparent, les acteurs suivent les procédures et se plient aux résultats³⁸. En 1993, à l'issue des premières élections libres, le perdant Mamadou Tanja s'était empressé de se déplacer chez le président élu Mahamane Ousmane pour le féliciter, ce qui eut pour effet de créer des lendemains d'élections sereins. En 1999, Mamadou Tanja remporte l'élection présidentielle et, nous dit Jean-Pierre Maignant, « fait plutôt rare en Afrique, son rival (Mahamadou Issoufou) concède immédiatement sa défaite »³⁹. Ces attitudes ne sont pas seulement une question de fair play. Elle renvoient aussi à ce que Ferrero appelle « la nécessité de la correction et de la loyauté des mœurs

³⁷ Cette ordonnance stipulait que les autorités civiles et militaires de la période de transition (ouverte après le coup d'État du commandant Daouda Mallam Wanké en avril 1999) ne pouvaient en aucun cas se présenter aux élections qui suivent immédiatement la période de transition même en cas de démission. Elle ajoutait qu'aucune dérogation ne saurait être accordée pour quelque raison que ce soit.

³⁸ Perception confirmée par le secrétaire permanent de la commission électorale nationale indépendante (CENI) depuis 1993, M. Amadou Magagi, que nous avons rencontré en juillet 2001.

³⁹ Jean-Pierre Maignant, *La difficile démocratisation du Niger*, Paris, CHEAM, 2000, p. 144.

politiques »⁴⁰ sans lesquelles l'attachement aux institutions reste purement instrumental, les acteurs les subvertissant dès qu'ils ne sont pas au pouvoir ou lorsqu'ils y sont et veulent y rester à tout prix .

Quand les procédures électorales ne fonctionnent pas et quand le jeu politique n'est pas transparent par contre, on assiste à une résistance qui peut aller du dépôt de recours juridiques au boycott et à la désobéissance civile⁴¹. Le premier cas de figure s'est produit à la suite des élections présidentielles contestées de juillet 1996, quand l'opposition s'est unie pour déposer un recours collectif en annulation du scrutin⁴². N'ayant pas obtenu gain de cause en raison de la mainmise du pouvoir militaire sur les instances judiciaires, l'opposition a d'abord boycotté les élections législatives de septembre 1996. Devant le processus de "restauration autoritaire" rampant, elle s'est unie au sein d'un Front pour la restauration et la défense de la démocratie (FRDD) qui, de 1996 à 1999, a organisé des meetings, des marches de protestation et des grèves pour exiger la satisfaction de sept points de revendications. Parmi ceux-ci, figurent « *l'annulation des élections présidentielles des 7 et 8 juillet et la supervision de toutes nouvelles élections par l'OUA, l'ONU et l'Union européenne, la réhabilitation de la commission électorale nationale indépendante, le respect strict des dispositions du code électoral, la recomposition de la chambre constitutionnelle de la cour suprême avec la désignation des magistrats par leurs pairs...* »⁴³. Ces revendications soutenues par des pressions constantes ont porté finalement leurs fruits en juillet 1996 lorsqu'à la faveur d'une médiation française, l'opposition et le gouvernement sont arrivés à un accord dans la perspective des élections locales de 1999.

Ces élections ont été marquées, nous l'avons vu plus haut, par des tentatives de reprise en main de la part des sympathisants du pouvoir. Les acteurs politiques sont restés légalistes jusqu'à la proclamation des résultats par la cour suprême qui, restée inféodée au pouvoir, a invalidé un grand nombre de résultats favorables aux partis de l'opposition. Ceux ci sont alors entrés en désobéissance civile car « *ils exigent le départ du chef de l'État et le 8 avril 1999, au cours d'une déclaration publique, le président Mahamane Ousmane, au nom de ses pairs du FRDD et de l'AFDS, lance un appel au peuple nigérien d'user de son droit naturel de résistance pour imposer la proclamation des résultats réels des élections et amener le général Baré, disqualifié à ses yeux pour diriger le pays, à démissionner* »⁴⁴. La situation insurrectionnelle ainsi créée à partir du 8 avril 1999 par le refus du pouvoir de respecter le verdict des urnes a conduit de jeunes officiers à perpétrer un coup d'État le 9 avril. Instruits sur le fait que le pays est ingouvernable sans la légitimité démocratique, ils ont ouvert une transition qui s'est achevée cette fois par des élections transparentes.

⁴⁰ Guglielmo Ferrero, *Pouvoir : les génies invisibles de la cité*, Paris, Librairie générale française, 1988, p. 176. On retrouve la même idée de l'importance de la loyauté chez Juan Linz et Alfred Stepan, *The Breakdown of Democratic Regimes : Crisis, Breakdown and Reequilibration*, The John Hopkins University Press, 1978.

⁴¹ Voir Mamoudou Gazibo, «Niger : l'usure progressive d'un régime militaire», *Afrique Contemporaine* n° 191, 1999.

⁴² Voir le dossier préparé par les avocats de l'Opposition. In Abdoulaye Mamoudou, *A la conquête de la souveraineté populaire...*, p. 104-114.

⁴³ Communiqué de presse n° 5 du 2 septembre 1996, in Abdoulaye Mamoudou, op.cit, p. 118.

⁴⁴ Abdoulaye Mamoudou, op.cit, p. 93.

L'intériorisation et l'attachement aux procédures passe cependant aussi par des voies moins radicales et plus procédurières, notamment à l'occasion des conflits qui naissent entre organes constitutionnels. La cohabitation qui a eu lieu entre 1995 et 1996 offre un terrain d'étude sur la question du recours au droit comme mode de régulation des conflits politiques. Tour à tour, le Président de la République, le Premier ministre et le Président de l'Assemblée nationale ont saisi la cour pour lui demander de se prononcer sur la notion de cohabitation, sur le refus du Président de la République de présider le conseil des ministres au motif que la fixation de l'ordre du jour lui échappe, sur les nominations opérées par le Premier ministre en dehors du conseil des ministres, sur le renvoi des projets de loi en seconde lecture devant l'Assemblée, sur le sort du Premier ministre en cas de dissolution de l'Assemblée que l'on soupçonnait le chef de l'État de préparer⁴⁵.

Notons toutefois que ce recours au droit n'est pas univoque et ne traduit pas uniquement une intériorisation des procédures. Il est fondamentalement instrumental et comme l'a bien montré Boubacar Issa, la cour elle-même a fini par s'embourber dans ces guérrillas politiques : « *la plupart des requêtes qui lui sont adressées puisent leurs arguments dans le discours politique et la cour, malgré sa prudence, n'a pas pu s'empêcher de le reprendre* »⁴⁶.

Est-ce à dire que le recours est droit est superflu ? Ne peut-on pas considérer à la manière de Garrigou qu'il s'est joué autre chose que des arrêts dans ce recours au droit ? Une première réponse est fournie par le respect des arrêts. Ainsi, bien qu'il soupçonnait la cour de connivence avec le gouvernement, le président de la République, comme les autres acteurs (qui n'en avaient pas toujours les faveurs du reste) se sont toujours pliés à ses arrêts. Une seconde réponse est fournie par l'évolution ultérieure. Ainsi, pour redonner tout son crédit à cette juridiction, une réforme a été initiée pour créer une cour constitutionnelle organiquement indépendante. On constate une nette diminution des recours, la cour n'ayant traité aucun contentieux important. Cela a amené son vice président à estimer que « *la légitimité des institutions est reconnue et les hommes politiques ne posent pas pour l'instant d'actes susceptibles de compromettre la démocratie* », même si, ajoute-t-il, « *il faut attendre les prochaines élections et le traitement du contentieux pour mieux cerner le comportement des acteurs par rapport à la cour* »⁴⁷.

L'intériorisation des normes et procédures passe aussi par la prise en compte des bénéfices qu'elles procurent et des sanctions qu'elles peuvent infliger. En d'autres termes, rapport instrumental et processus d'ancrage des routines par répétition ne sont pas exclusifs, mais sont présents concomitamment dans la dynamique d'intériorisation et d'objectivation des institutions⁴⁸.

⁴⁵ Ces recours ont fait l'objet des arrêts n° 95/05 à 96/03. Voir pour plus de détails Boubacar Issa Abourhamane, *Crise institutionnelle et démocratisation au Niger*, Bordeaux, CEAN, 1996.

⁴⁶ Idem, p. 56.

⁴⁷ Entretien réalisé en juillet 2001 avec M. Grema Ari Lawan Oumara, vice président de la cour constitutionnelle de Niger.

⁴⁸ Un excellent exemple est fourni ici par les travaux de l'historien Eugène Weber. Voir surtout *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983. Voir aussi Olivier Nay, *La région, une institution: la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1997 et plus généralement les travaux en termes d'institutionnalisme historique.

Les mutations du vote identitaire

Un des indicateurs de la transformation des comportements est fourni par l'évolution des suffrages par candidat aux élections présidentielles et par parti aux élections législatives, en prenant comme base, les premiers résultats électoraux de 1993 caractérisés par un vote presque exclusivement identitaire et une logique de fief⁴⁹. Il serait quelque peu osé d'avancer ici une hypothèse du passage d'un vote identitaire à un vote purement programmatique, mais il est possible au moins de parler de mutation du sens du vote⁵⁰. On peut conclure à l'existence de mutations si on observe un recul des partis ethniquement ou régionalement connotés et à l'inverse, une progression des partis à assise nationale.

Une dynamique de déclassement progressive des partis identitaires

Cette dynamique se voit clairement si l'on regarde la configuration de l'arène politique entre 1993 et aujourd'hui et les scores des candidats aux élections présidentielles.

On remarque d'abord la marginalisation des petits partis construits sur des bases essentiellement identitaires. Entre 1993 et 1996, parmi les neuf partis qui se sont partagé les 83 sièges de l'Assemblée nationale au cours de deux législatures⁵¹, six avaient entre un et trois députés, la plupart recrutant exclusivement dans un électorat de type ethnique ou régional et dans des groupes minoritaires. Aux élections de 1999, aucun de ces partis n'est plus représenté au parlement⁵². Il est à noter qu'entre 1995 et 1999, des modifications ont été apportées à la loi électorale. Celle-ci prévoit toujours l'élection des députés au scrutin majoritaire uninominal à un tour lorsqu'il n'y a qu'un siège à pourvoir⁵³ et au scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel lorsqu'il y a plus d'un siège à pourvoir. Mais on est passé de la règle de la répartition des sièges restants selon la méthode du plus fort reste à celle de la plus forte moyenne.

⁴⁹ Par exemple, le slogan de campagne officiel de la CDS, qui a fini par gagner les élections était "Chengidolé !", c'est à dire " le changement de gré ou de force". Mais officieusement, le discours était plus radical et plus ethnique puisque qu'on prête aux membres du parti en campagne dans les régions Haoussa l'expression " trois à zéro, ça suffit !", en référence à l'idée que le Niger a été dirigé depuis l'indépendance par trois Djerma et qu'il était temps de réduire le score.

⁵⁰ Cette hypothèse ne signifie nullement que nous analysons le processus en termes d'une modernité démocratique qui se ferait sur les cendres d'allégeances traditionnelles. On sait, ainsi que le montre le paradigme de Michigan (qui s'oppose notamment au paradigme utilitariste), que le vote ne se réduit pas à la seule identification partisane et que des facteurs comme la religion, l'âge, le sexe peuvent jouer, de même que la conjoncture et les acteurs du moment. Voir Daniel-Louis Seiler, *Les partis politiques*, op.cit., p. 112-113.

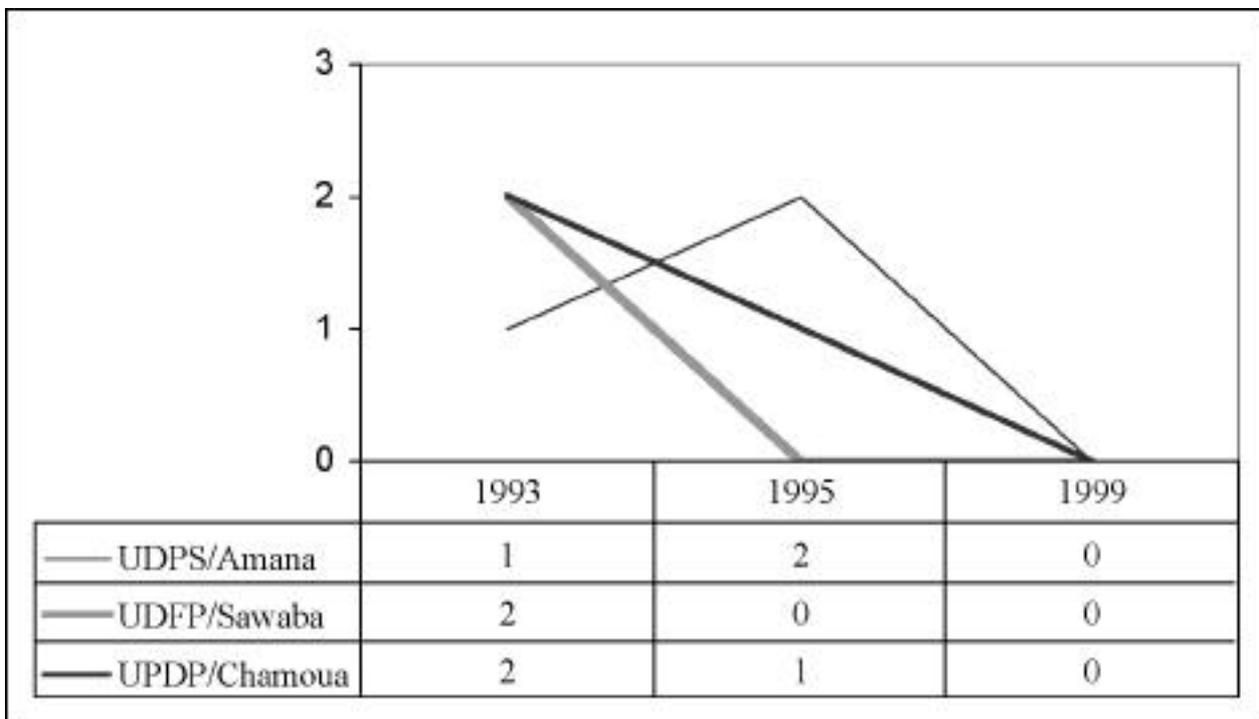
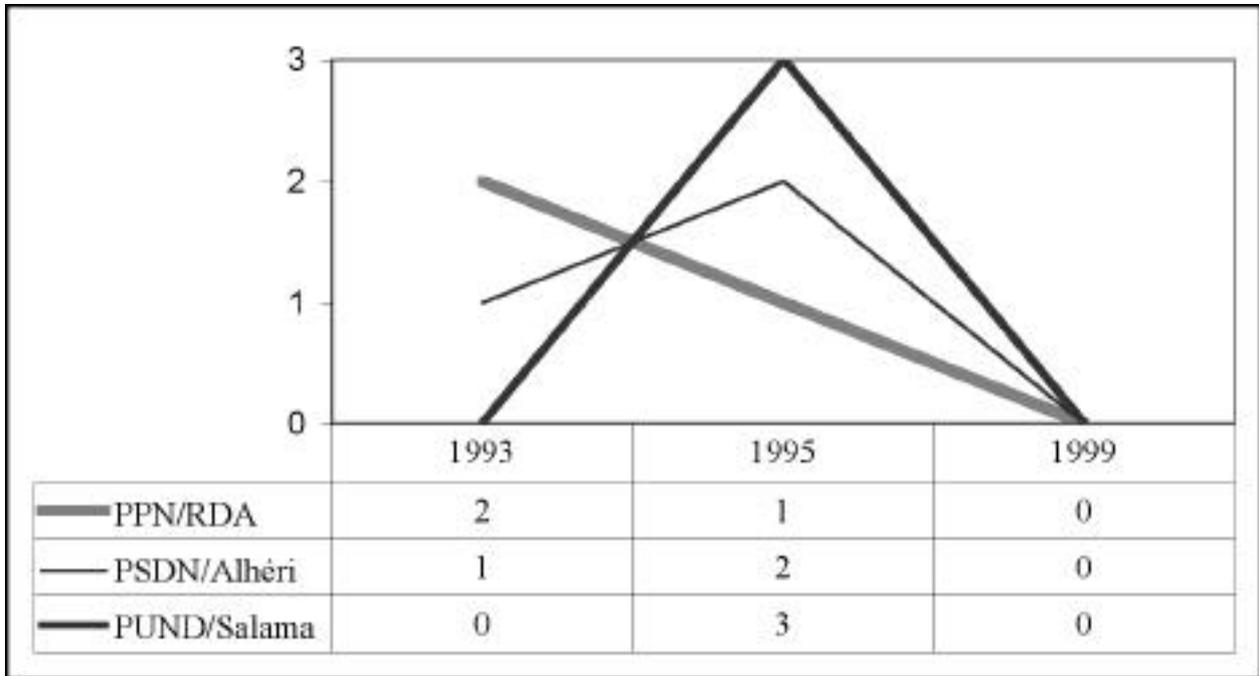
⁵¹ La première Assemblée élue en mars 1993 a été dissoute en septembre 1994 par le président Ousmane qui venait de perdre sa majorité suite à la défection de son principal allié, le PNDS. Les élections anticipées de janvier 1995 ont permis d'élire une nouvelle Assemblée, toujours opposée au chef de l'État. Cette Assemblée a elle même été dissoute suite au coup d'État de janvier 1996.

⁵² Nous ne tenons pas compte des élections de 1996 en raison du caractère frauduleux des présidentielles et du fait que les principaux partis politiques ont boycotté les législatives.

⁵³ C'est notamment le cas dans les circonscriptions spéciales créées pour permettre la représentation au parlement d'ethnies minoritaires comme les Arabes.

Ces évolutions, non linéaires, se représentent ainsi :

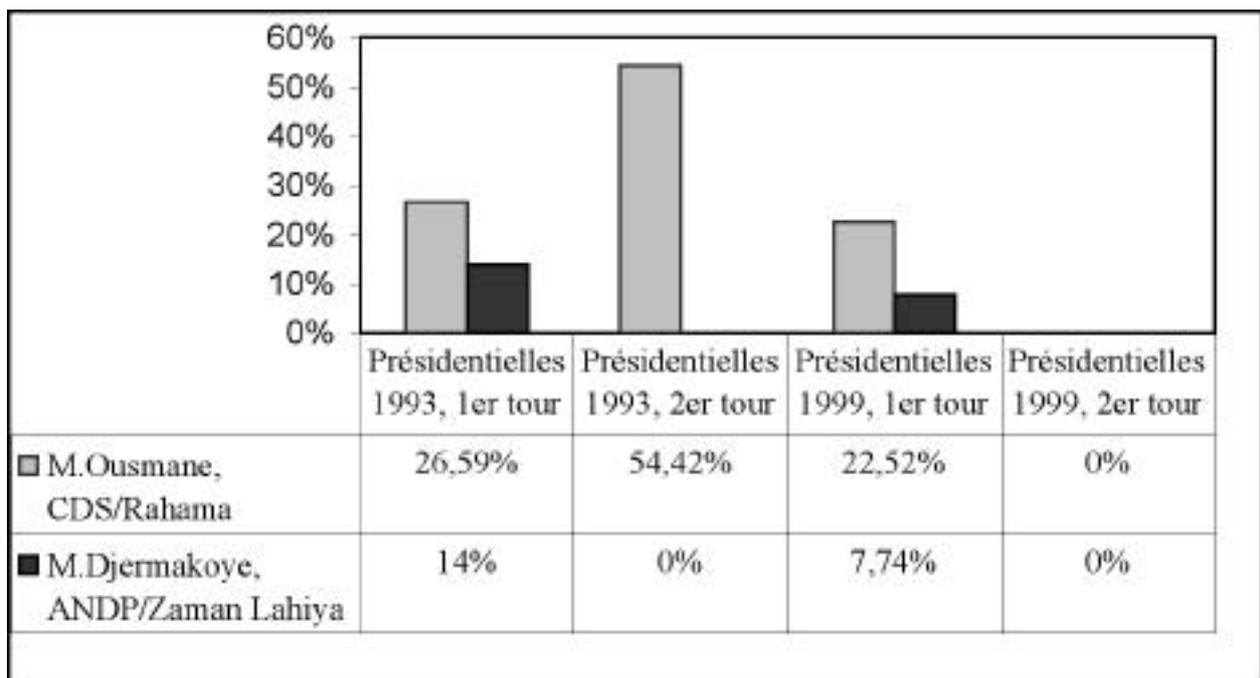
Graphique 1 : Évolution de la représentation des petits partis identitaires au parlement



Même si on intègre la modification du code électoral comme élément explicatif -la règle de la répartition des sièges selon la méthode de la plus forte moyenne étant moins avantageuse pour les petits partis que celle du plus fort reste- on ne peut s'empêcher de se demander alors pourquoi les grands partis à caractère identitaire perdent de la vitesse, aussi bien du point de vue de leur représentation au parlement que des scores de leur candidat (resté le même au fil des scrutins) aux élections présidentielles. La CDS/Rahama dont le candidat, Mahamane Ousmane arrivé second au premier tour, a remporté la présidentielle de 1993 à la faveur d'une coalition baptisée l'Alliance des forces du changement (AFC) et l'ANDP/Zaman Lahiya dont le leader, Adamou Moumouni Djermakoye, a occupé le 4^{ème} rang et monnayé son soutien contre le poste de président de l'Assemblée nationale sont révélateurs. Le premier parti recrute essentiellement dans l'électorat Haoussa du Centre du pays alors que le second s'adosse à l'électorat Djerma de l'Ouest⁵⁴. L'évolution de leurs scores se présente ainsi :

Aux élections présidentielles

Graphique 2 : Évolution des scores des candidats des grands partis identitaires aux élections présidentielles



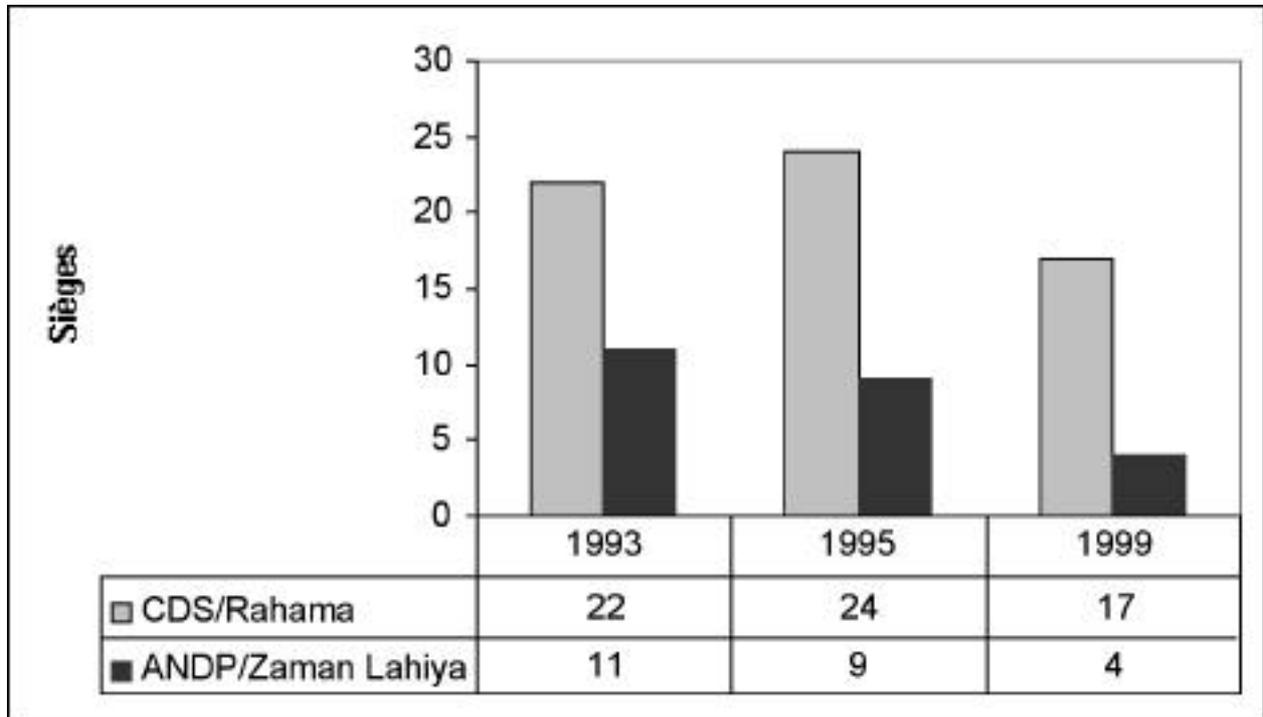
Notons ici la forte érosion du crédit électoral du président de l'ANDP qui a perdu la moitié de son électorat entre les deux scrutins. Cette dégringolade trouve certes une partie de son explication dans sa propension à toujours s'allier aux tenants du pouvoir qui a contribué à dérouter ses partisans. Et si l'érosion est moins forte pour le président de la CDS, il faut tout de

⁵⁴ La constitution de cette alliance, qualifiée en son temps "d'hétéroclite" et de "contre nature", témoignait déjà à l'époque de la possibilité de transcender les appartenances ethniques qui se manifestaient notamment de manière claire à la CDS et à l'ANDP.

même rappeler qu'avec ce score, il n'a pu participer au second tour de la présidentielle de 1999 puisqu'il n'est arrivé que troisième.

La même tendance à la baisse se voit clairement lorsqu'on observe l'évolution de la représentation de ces partis au parlement.

Graphique 3 : Évolution de la représentation des grands partis identitaires au parlement



On peut remarquer ici également une érosion notable. Bien entendu, des restructurations se sont opérées dans le paysage politique entre 1993 et 1999 et on pourrait se demander si ce ne sont pas les nouveaux partis comme le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP/Jama'a), créé par le général Baré, qui grignotent cet électorat. Mais au moins trois arguments militent contre une telle explication. D'abord, ces nouvelles formations n'ont pas forcément le même profil sociologique que celles qui perdent de la vitesse, ensuite -c'est un truisme- ni les leaders politiques ni leur électorat *n'ont changé d'ethnie* et enfin une telle perspective n'explique pas le phénomène de renforcement des partis à assise nationale comme le MNSD ou le PNDS.

Une dynamique de renforcement des partis à assise nationale

La dynamique de déclassement progressive des partis identitaires se produit en effet concomitamment avec un phénomène inverse de renforcement des partis moins ethniquement ou régionalement marqués. Le MNSD bénéficie probablement d'abord de la rente du parti unique. Lorsque ses structures se confondaient avec les structures d'État et qu'il avait les moyens publics à sa disposition, il a pu installer des structures locales à travers l'ensemble du pays, devenant un

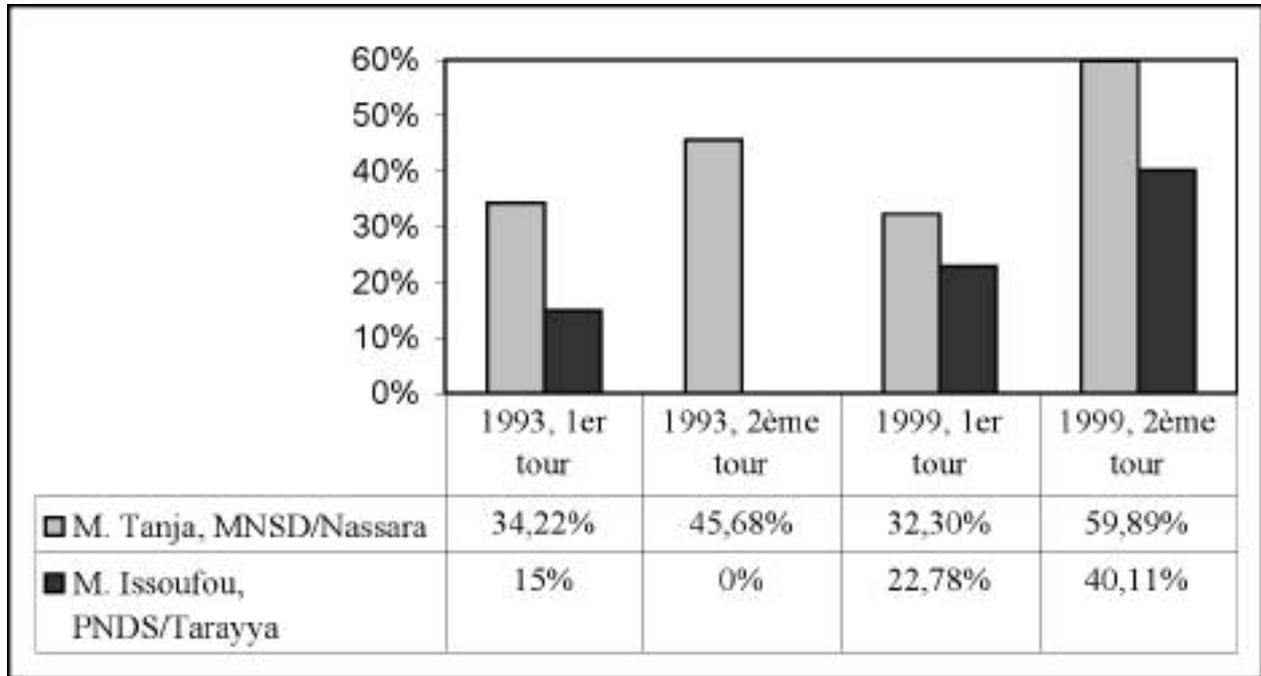
véritable “*Catch all party*”⁵⁵. C’est pratiquement le seul parti capable d’être présent sur l’ensemble du territoire, ce qui explique certains paradoxes. Ainsi, alors que la plupart des leaders politiques font l’essentiel de leurs scores dans leur fief régional, son président Mamadou Tanja réalise des scores plutôt équilibrés un peu partout et il est toujours arrivé en tête lors des deux scrutins transparents de 1993 et de 1999. Mieux encore lui qui est issu de la toute petite minorité Kanuri du Centre-Est du pays⁵⁶ est le principal bénéficiaire des votes Djerma-Songhaï de l’Ouest. Même si on sait que ce parti est aussi celui de personnalités Djerma-Songhaï, comme le Premier ministre Hama Amadou, qui drainent les votes de ces régions à son profit, cette situation ne demeure pas moins significative. Elle montre, tout autant que les coalitions entre des partis supposés représenter des intérêts ethniques, que les allégeances politiques ne recourent pas nécessairement les clivages identitaires.

Le PNDS, de son côté, a été perçu au départ comme un parti essentiellement présent dans les régions Haoussa du Département de Tahoua d’où est originaire sa principale figure, Mahamadou Issoufou. Mais c’est surtout un parti d’intellectuels d’origines diverses, qui a réussi tendanciellement à pénétrer l’ensemble du territoire national. Sans doute le parti tire-t-il des rentes de son opposition déterminée au régime du général Baré qui a valu à son leader d’apparaître à l’époque comme le principal rempart contre toute compromission avec le pouvoir. Cette aura s’est manifestée lors des dernières élections avec sa participation au second tour au détriment de la CDS.

Ces évolutions se voient à travers un regard sur les résultats des deux candidats aux différentes consultations électorales et sur l’évolution du nombre de sièges conquis dans des scrutins législatifs.

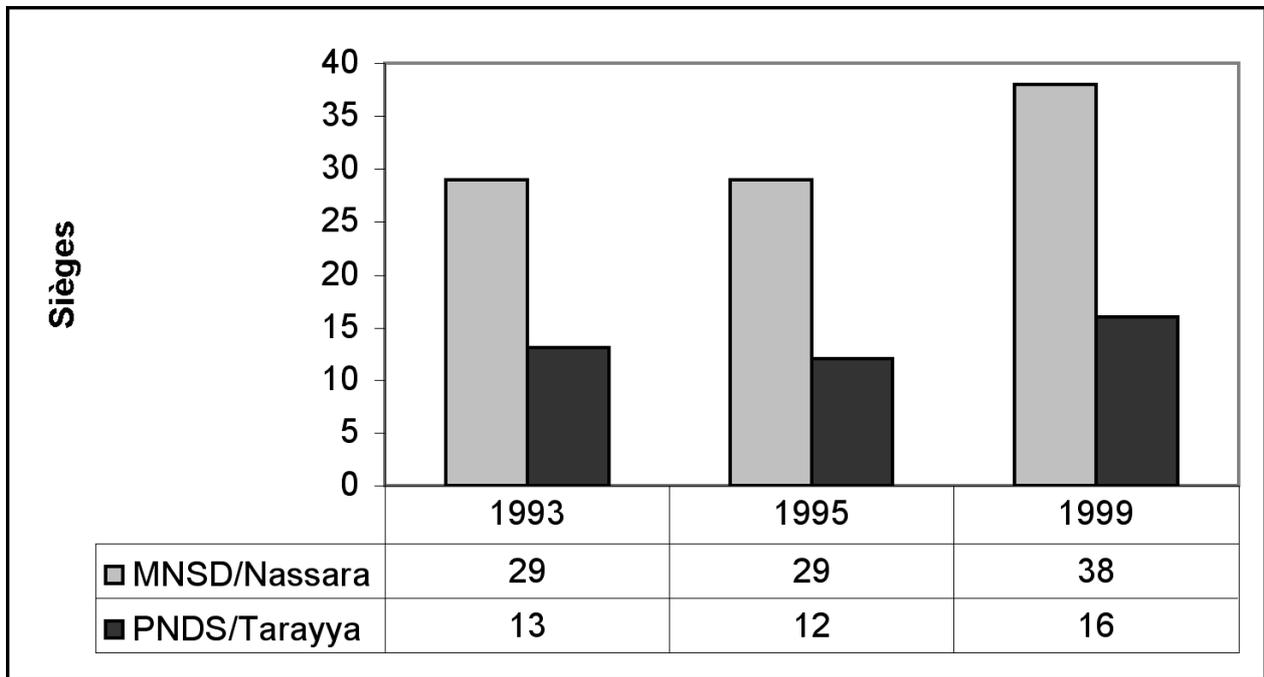
⁵⁵ Cette catégorie de “partis attrape-tout” que l’on doit à Otto Kirchheimer semble particulièrement adapté à ce parti sur deux points mis en avant par cet auteur : sa taille dans le paysage politique nigérien, et l’absence de principes idéologiques particulier. Voir “The Transformation of the Western European Party System”, in Joseph Lapalombara et Myron Weiner, eds., *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1966.

⁵⁶ Ce groupe est apparenté aux Haoussa.

*Aux élections présidentielles :***Graphique 4 : Évolution des scores des candidats des partis à assise nationale aux élections présidentielles**

On remarque que de 15 % au premier tour de l'élection de 1993 (3^{ème} rang), Mahamadou Issoufou est passé à 22,27% au premier tour en 1999 pour aller au second tour contre Mamadou Tanja. Ce dernier a gagné la présidentielle de 1999 avec près de 60% des voix alors qu'il avait perdu le second tour des élections de 1993 en n'obtenant que 46,68%. En 1999, Mahamane Ousmane, l'ancien président, n'a même pas réussi à passer le cap du premier tour.

Cette tendance favorable aux candidats des grands partis moins régionalement et ethniquement marqués se constate aussi lorsque l'on analyse l'évolution de la part que ces partis remportent dans les scrutins législatifs.

*Aux élections législatives***Graphique 5 : Évolution de la représentation des partis à assise nationale au parlement**

Là également, on remarque une progression importante des deux partis. Le MNSD confirme sa vocation de parti dominant bien que non majoritaire et le PNDS joue au parlement à égalité avec la CDS qui n'a qu'un député de plus alors que l'écart était de 9 sièges en 1993 et du simple au double en 1995 (12 pour le PNDS et 24 pour la CDS).

Ces mutations ne signifient pas qu'il n'y a pas de clivages identitaires au sein des grands partis. Le MNSD est particulièrement menacé dans la perspective de la succession de Mamadou Tanja dont on dit qu'il ne se représentera peut être pas pour un second mandat en 2004. Bien qu'il soit issu d'une minorité, constitue l'élément fédérateur du parti. Les rivalités entre "factions" (qui sont plus des groupes d'intérêt que des clans Haoussa et Djerma) pourraient se raviver, sans compter que chaque "faction" est traversée de ses clivages propres. Il ne semble pas, dans cette logique, qu'un nom consensuel se dégage pour l'investiture bien que Premier ministre Hama Amadou ait pris une longueur d'avance en remportant la bataille pour la succession du président Tanja à la tête du MNSD. Cette éventualité pourrait provoquer des scissions au sein du parti et faire du PNDS, moins traversé par ce type de clivages, le principal favori des consultations ultérieures.

Conclusion

Si nous revenons à la perspective transformationnelle qui nous a guidé dans ce papier, il semble bien qu'avec le temps et la pratique, de nouvelles modalités d'énonciation et d'exercice de la citoyenneté puissent être saisies empiriquement. La perception de la démocratie, les attitudes observées à l'occasion des joutes électorales, les diverses formes (négatives ou positives) de participation politique, les sanctions et les rétributions électorales administrées par les votants, qui ne préjugent ni de phénomènes de construction linéaire ni de trajectoires linéaires, traduisent des mutations clairement observables dans le sens d'une nouvelle définition du rapport au politique. Pour paraphraser Anthony Giddens, on pourrait dire qu'il se forme incontestablement lorsqu'on observe les attitudes et les comportements, une "*conscience pratique*" démocratique, même si la "*conscience discursive*" démocratique est encore à affiner⁵⁷. C'est dire qu'il est préférable de mettre la question des comportements politiques démocratiques en aval du fonctionnement des institutions et de la mise en œuvre des procédures comme leur produit et non l'inverse⁵⁸.

⁵⁷ Anthony Giddens, *La constitution de la société...*, op.cit. On pourrait aller plus loin du reste car Bratton et Mattes ont montré que la compétence des gens ordinaires en Afrique sur la question de la démocratie est plus affirmée que ce que l'on pense généralement. Voir "Africans' Surprising Universalism", op.cit.

⁵⁸ Cela nous amène à rappeler la position d'auteurs comme Karl et Schmitter, qui appellent à considérer certaines situations non pas comme des prérequis à la démocratie, mais comme des produits d'un fonctionnement régulier d'institutions démocratiques. Voir Terry Lynn Karl, Philippe Schmitter, « Les modes de transition en Amérique latine, en Europe du Sud et de l'Est », *Revue Internationale des Sciences Sociales* n°128, Mai 1991.